

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015**

**Date de la convocation : 30 novembre 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215\_006  
MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE L'ACTIVITÉ  
« SERVICES NUMÉRIQUES »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°151215\_006**  
**MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE L'ACTIVITÉ**  
**« SERVICES NUMÉRIQUES »**

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200010049-20151215-151215\_006-DE

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique permettant la mutualisation des Services Numériques,

**Considérant** l'obligation de valider le montant des participations facultatives des membres au regard des services proposés,

**Considérant** que les participations facultatives des membres aux Services Numériques sont décomposées en deux parties :

- Une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plate forme de services et/ou à des prestations de sécurisation des données
- Une participation pour des prestations complémentaires non prévues dans le cadre des services proposés lors de l'adhésion

Les participations sont modulées en fonction des items suivants :

- Nombre d'agents (ETP)
- Capacité de sécurisation des données nécessaires
- Notion de mutualisation territoriale

Les prestations comprises dans les adhésions sont décrites dans l'annexe jointe.

La participation est souscrite par une Communauté de communes ou d'agglomération pour elle-même et les communes membres en fonction des éléments du catalogue joint en annexe.

La participation est annuelle du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre de l'année. Toute adhésion votée à compter du 1<sup>er</sup> septembre sera effective pour l'année suivante.

Le choix de participer à la mutualisation revient pour la Communauté de communes ou d'agglomération à voter une délibération de participation qui se matérialisera par une convention-type d'adhésion.

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°151215\_006**  
**MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE L'ACTIVITÉ**  
**« SERVICES NUMÉRIQUES »**

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200010049-20151215-151215\_006-DE

**Considérant** que la présente délibération vise à modifier la délibération N°20150205\_009 fixant les participations de base au projet de mutualisation des Services Numériques :

- Pour le calcul de l'adhésion des EPCI nouveaux adhérents au pack « système d'information » tout compris qui reprend l'intégralité du pack « plateforme de services » et du pack « sécurisation des données » : abaissement du seuil de comptabilisation des communes de 500 habitants à 300 habitants par commune
- Révision et création de tranches de tarifications pour la participation individuelle des communes en cas d'adhésion non mutualisée
- Ajustement des prestations complémentaires afin de tenir compte des nouvelles demandes des EPCI et non prévues initialement : Informaticien mutualisé

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- D'approuver la modification du catalogue des prix des services tel que visée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

*Annexe : Catalogue des prix modifié*

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Annexe délibération du 15 décembre 2015

## LES PRESTATIONS DU CATALOGUE DES SERVICES NUMERIQUES

### Pack Système d'information

#### Sécurisation et qualité de gestions de données publiques

- Serveur de fichier (NAS)
- Sauvegarde externalisée des données vers le centre de données
- Surveillance avec un rapport hebdomadaire
- Espace de stockage
- Gestion nom de domaine
- Hébergement site internet
- Serveur de mail avec son outil de gestion
- Gestionnaire d'authentification
- Correspondant Informatique et Libertés mutualisés

Gironde Numérique assure l'administration et la maintenance du centre de données et du matériel fourni pour la sécurisation de vos données.

#### Plateforme de services

- Profil acheteur
- Tiers de télétransmission homologué Actes
- Tiers de télétransmission homologué Hélios
- Mails sécurisés (convocation électronique, LRAR électronique)
- Identité électronique (certificat), limité à 2 par collectivités
- Signature électronique : parapheur
- Espace Numérique de Travail : agendas, carnet d'adresses, tâches, fichiers partagés, gestion incidents, gestion de projets, ...
- Gestion électronique des congés
- Gestion électronique des délibérations
- Transfert de fichiers
- Porte document collaboratif
- Outil de planification de réunion
- Vidéo conférence

Un diagnostic initial est réalisé avec chaque adhérent pour établir la cartographie du matériel et des usages afin de définir les priorités. Chaque adhérent disposera d'une plateforme des services à sa disposition et d'une plateforme de services à destination de ses administrés. Gironde Numérique assure la mise en place, la formation et l'assistance aux utilisateurs. Des guides pratiques sont mis en ligne pour les utilisateurs.

# ADHESION AU CATALOGUE DES SERVICES NUMERIQUES

Montant de l'adhésion mutualisée de l'EPCI et de ses communes

Système d'information tous compris qui reprend l'intégralité des 2 packs													
50 agents max	CDC seule	CDC + 3 communes (*)	CDC + 5 communes (*)	CDC + 10 communes (*)	CDC + 14 communes (*)	CDC + 18 communes (*)	CDC + 22 communes (*)	CDC + 25 communes (*)	CDC + 28 communes (*)	CDC + 31 communes (*)	CDC + 34 communes (*)	CDC + 37 communes (*)	CDC + 40 communes (*)
100Go	4 500	6 000	7 500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500
250Go	5 500	7 500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000
500Go	7 500	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500
1 To	10 000	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000
1,2 To	12 500	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500
1,4 To	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000
1,6 To	17 500	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000	47 500
1,8 To	20 000	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000	47 500	50 000
2 To	22 500	25 000	27 500	30 000	32 500	35 000	37 500	40 000	42 500	45 000	47 500	50 000	52 500

(\*) les communes inférieures à 500 habitants ou 300 habitants pour les nouveaux adhérents à partir de 2016 ne seront pas comptabilisées.

Participation individuelle d'une commune d'un EPCI adhérent aux services numériques

Participation individuelle des communes facturée à la CDC								
Nombre d'habitants	< 100	< 500	< 1 000	< 2 500	< 5 000	< 10 000	< 20 000	< 100 000
Coût annuel	350	500	900	1 500	2 500	4 000	7 500	20 000

Les coûts en euros sont toutes taxes comprises et comprennent toutes les charges.

## II – COUT POUR PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Facturation à la communauté de communes ou d'agglomération dans les conditions spécifiées ci-après:

Informaticien mutualisé	Unité	Coût
mis à disposition sur les territoires	1 journée / semaine	12 500,00 €
	1 journée / mois	3 500,00 €

	Prestation	Quantité jours	coût
<b>Diagnostic Télécom</b> avec remise d'un rapport d'analyse et axes d'optimisation	Flash niveau 1	1,5 jours	1 250,00€
	Complet niveau 2	4 à 6 jours	4 250,00 € pour 6 sites représentatifs
			1 150,00 € pour 6 sites supplémentaires
	Diagnostic sur mesure	1 jour	Expert technique : 1 050,00€ Chargé d'affaires : 700,00 €

Open Demandes Logiciel gestion demandes citoyennes	Prix adh GN TTC
<b>communes &lt; 3500 hbts (max : 10users)</b>	
Installation	440 €
Presta initiales	320 €
Formation (coût jour)	800 €
Abo annuel (5 user)	1 020 €
<b>CdC et communes inférieures à 10 000 hbts (max 25 users)</b>	
Installation	440 €
Presta initiales	1 200 €
Formation (coût 1,5 jours)	1 200 €
Abo annuel (10 user)	1 680 €
<b>CA et communes supérieures à 10 000 hbts (max 50 users)</b>	
Installation	440 €
Presta initiales	2 300 €
Formation (coût 2jour)	1 600 €
Abo annuel (30 user)	3 210 €
<b>Option (externalisée)</b>	
module VIP	240 €
Formation VIP	675 €
Formation (coût jour)	675 €
Coût modèle type	285 €
Récupération de données	575 €

	Nombre d'habitants	< 10 000 hbts			> 10 000 hbts
	Nombre d'agents	< 3 agents	< 5 agents	> 5 agents	
<b>Logilibre police municipale</b>	Installation, paramétrage et formation (à distance si inférieure à 3 agents)	850,00 €	1 300,00 €	2 200,00 €	2 750,00 €
	Abonnements, hébergements et maintenance annuels	170€/an	225€/an	225€/an	280€/an
	Assistance utilisateur (coût par utilisateur)	80,00 €	75,00 €	70,00 €	70,00 €
	Option de verbalisation électronique (fourniture d'une tablette pour signature + télé-installation)	240,00 €			

<b>Identité électronique: Certificat RGS 2*</b>	Unité	Coût	renouvellement
	1 (valable 3 ans)	175,00 €	175,00 €

	Unité	Coût
<b>Formation à la demande</b>	½ journée	300,00 €
	journée	500,00 €

	Unité	Coût	
<b>Ressources humaines</b>	Intervention administrateur système	½ Journée	600,00 €
		Journée	1 000,00 €
	Gestion de projet	½ journée	450,00 €
		journée	800,00 €
	Développements spécifiques	½ journée	250,00 €
		journée	500,00 €

	Unité	Coût
<b>Migration boîte mail</b>	1 Boîte aux lettres	75€

	Unité	Coût
<b>Migration Site web</b>	½ journée	400€
	journée	750€

Prestation sur mesure à la demande des adhérents	Sur devis
--------------------------------------------------	-----------

Les prestations complémentaires sont exonérées de TVA conformément à l'article 261B du Code Général des Impôts.